



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

**Session du 12 avril 2021**

**Sessione di u 12 d'aprile di u 2021**

**Rapport N° 2021-20**

**Raportu N° 2021-20**

## **Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

<b>Objet :</b>	<b>Présentation de la feuille de route territoriale de relance du tourisme corse de l'ATC</b>
<b>Ogettu :</b>	<b>Presentazione di u fogliu di strada rilanciu di l'ATC</b>

La définition d'une feuille de route territoriale pour le tourisme corse a été actée au sein du Comité de filière tourisme afin de tenir compte des spécificités locales, en application de la mesure n°21 annoncée par le Premier ministre lors du cinquième Comité Interministériel du Tourisme du 14 mai 2020.

Lors du CIT du 14 mai 2020, le Gouvernement a réaffirmé son ambition d'une déclinaison territoriale efficace des mesures décidées et d'une préparation de l'avenir adaptée aux enjeux locaux.

L'opérateur Atout France a ainsi été chargé de proposer une démarche de contractualisation globale avec les collectivités disposant de la compétence Tourisme, et notamment les régions, dans laquelle plusieurs d'entre elles se sont déjà engagées.

En termes de méthodologie, il a été choisi de mener une concertation, la plus large possible, avec l'ensemble des acteurs du tourisme. Dans ce cadre ont ainsi été créés sept groupes de travail thématiques qui ont permis de tenir pas moins de trente réunions.

Cette feuille de route, co-construite avec les services de l'Etat et de la Collectivité de Corse, s'inscrit dans la logique des transitions écologique et numérique au cœur de la feuille de route de l'ATC, adoptée par l'Assemblée de Corse en avril 2018, ainsi que dans le cadre des plans de relance national et européen.

Les actions de la feuille de route pour le tourisme corse fléchées en priorité sont les suivantes :

1. Accentuer le soutien à l'investissement et l'accompagnement des TPE PME dans le secteur touristique ;
2. Accompagner la relance en créant une « foncière tourisme » ;
3. Renforcer l'accompagnement des projets touristiques par la mobilisation accrue de France Tourisme Ingénierie ;
4. Conforter la montée en compétences et sécuriser les parcours professionnels des saisonniers ;
5. Réguler la location touristique meublée ;
6. Accompagner les acteurs du tourisme vers la transition écologique, action incluant la transition écologique de la filière nautisme ;
7. Accroître la chaîne de valeur et créer une chaîne d'hébergement insulaire haut de gamme.



## Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Deux mesures supplémentaires à ces actions ont été votées en novembre 2020 dans le cadre du volet Salvezza du plan Rilanciu e Salvezza :

- La mesure 2.4 « Promotion de la destination Corse et campagne de communication 2020-2021 » pour un montant de 6 300 000 € ;
- La mesure 4.2 « Favoriser la mise en place de dispositifs d’alternance ou d’apprentissage dans les filières du tourisme et l’ensemble des filières stratégiques » pour un montant de 250 000 €.

L’objet du présent rapport est de recueillir l’avis des territoires sur ces actions que Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l’Agence du Tourisme de la Corse, est invitée à présenter de manière détaillée. Il était important que cette présentation devant la Chambre des Territoires se fasse en amont du passage du rapport en Conseil exécutif, puis, en Assemblée de Corse pour une réelle appropriation de la démarche par les territoires et une réelle prise en compte de leur avis.

*Vi pregu di dibàttene.*

Je vous prie de bien vouloir en débattre.